

*Attribution de temps*

De toute évidence, nous demandons aux Canadiens âgés de nous aider à assurer un avenir économique plus prometteur. C'est pourquoi le gouvernement a limité certains paiements versés aux personnes du troisième âge, mais il n'a placé ni restriction ni limite sur les prestations de sécurité de la vieillesse qui sont fonction de l'évaluation des ressources, c'est-à-dire le supplément de revenu garanti.

**M. Nickerson:** On appelle cela des prestations de bien-être social.

**M. Peterson:** Comme il n'y a aucune limite, nous pouvons assurer aux personnes âgées dans le besoin qu'elles bénéficieront de la pleine indexation.

Avec raison, le député de Victoria a dit que l'inflation diminue. Nous espérons très sincèrement qu'elle tombera à 6 p. 100 ou même plus bas. Nous pourrions tous aller de l'avant et personne ne traînera plus derrière.

Beaucoup de députés de l'opposition ont parlé de la clôture. Le débat porte sur l'attribution de temps et ils ont dit que c'est une mesure draconienne. A mon avis, même en éliminant les exagérations et les discours sectaires, on est obligé de conclure qu'il s'agit là d'une déclaration hypocrite. Les députés de l'opposition officielle ont bel et bien voté en faveur de notre programme des 6 et 5 p. 100, et tous les éléments du programme étaient connus quand le vote a eu lieu. Cependant, s'ils se font du souci au sujet du sort des vieillards, je m'empresse de dire que je partage leur inquiétude, comme d'ailleurs les autres députés de ce côté-ci de la Chambre.

Il y a beaucoup trop de personnes âgées qui vivent dans la misère au Canada. Soixante-cinq pour cent de celles qui vivent en deça du seuil de la pauvreté sont des femmes seules, séparées, divorcées ou des veuves.

**M. McKinnon:** Et leurs revenus vont encore baisser.

**M. Peterson:** Personne à la Chambre ne peut en être fier.

**Une voix:** C'est ce que le parti libéral nous laisse en héritage.

**M. Peterson:** Monsieur le Président, quand je vois des députés faire preuve d'esprit de clocher en faisant de stupides discours au lieu de nous aider à résoudre ce grave problème, je trouve qu'ils rendent un bien mauvais service à leur concitoyens âgés. Je crois bien sincèrement qu'on n'augmentera pas leurs revenus simplement en l'indexant puisque les prestations de la sécurité de la vieillesse à 6 p. 100 seront probablement alignées sur le taux de l'inflation. Il faut s'attaquer de façon beaucoup plus globale au régime tout entier des prestations de retraite.

Je suis heureux que les députés d'en face joignent leurs efforts aux nôtres pour étudier les graves problèmes des revenus de retraite des Canadiens, problèmes dont nous sommes actuellement saisis et dont il a été question dans le Livre vert sur la réforme des prestations de retraite.

Les caisses de retraite mises sur pied par le secteur privé ne touchent qu'un nombre infime de nos retraités. Environ 10 p. 100 seulement des revenus de retraite viennent de régimes de retraite privés. Et ces régimes ne répondent pas aux besoins des femmes qui travaillent.

Les femmes préfèrent occuper des emplois à temps partiel dans certaines circonstances. Elles doivent souvent passer d'un

emploi à un autre pour accommoder leur conjoint. Souvent, elles quittent leur travail pour élever leurs enfants. C'est une honte de voir ce qu'elles gagnent comparativement aux hommes, soit environ 60 p. 100. Nous sommes encore loin de l'égalité en matière de revenus, car elles sont loin de gagner autant que les hommes pour une tâche équivalente. Il faut considérer une pension comme un avoir familial collectif et non seulement l'avoir du cotisant qui, selon la plupart des régimes, reçoit plus de prestations que le survivant qui, dans la majorité des cas, est le conjoint.

Voilà pourquoi je demande à nos vis-à-vis de poursuivre avec nous cette réforme des pensions que nous proposons, surtout pour venir en aide aux personnes dont je vous ai parlé. C'est l'unique façon de résoudre ce grave problème. Il ne suffit pas de s'en prendre au programme des 6 et 5 p. 100.

Un autre aspect que nous devrions considérer avec soin est le rôle très important que jouent aujourd'hui dans notre société les personnes du troisième âge, rôle qu'il conviendrait d'élargir considérablement.

Le rapport de 1980 compilé par Statistique Canada sur le bénévolat illustre l'importance de ce genre d'activité dans notre pays. Au cours de l'année en question 2.7 millions d'adultes ont travaillé comme bénévoles. Ils y ont consacré plus de 373 millions d'heures de travail, soit 212,000 années-personnes et si on devait les rémunérer au taux en vigueur, il aurait fallu déboursier quelque 3.5 milliards de dollars en salaires supplémentaires pour cette année-là.

J'espère que grâce à notre amendement de même qu'à la charte des droits, nous constaterons que les femmes et les groupements féminins chercheront davantage à revendiquer les droits qu'on leur reconnaît dans les lois et qui leur reviennent d'office en tant qu'êtres humains et que citoyennes canadiennes.

Nous constatons également que parce qu'elles sont moins bien rémunérées, les femmes ont beaucoup moins de gains donnant droit à une pension. Voilà ce qui explique la situation difficile des femmes à la retraite qui doivent se contenter d'un faible revenu. C'est pourquoi un si grand nombre d'entre elles vivent dans la pauvreté. C'est une véritable honte. Et voilà pourquoi tellement d'améliorations s'imposent au régime de pension. Il faut s'intéresser aux droits acquis antérieurement, à la transférabilité, à la protection des conjoints dans les régimes privés. Il faudrait songer à accroître le gain maximal donnant droit à une pension aux termes du Régime de pension du Canada, et tenir compte de l'éducation des enfants ainsi que des dispositions de désengagement. Il faut aussi s'intéresser aux prestations du survivant et aux conséquences de la séparation ou de la rupture du mariage et au partage entre les conjoints.

Les vieillards ont un rôle important à jouer au sein de la société. Ce n'est pas parce qu'une personne atteint l'âge de la retraite qu'elle doit être mise au rebut. Il ne faut pas reléguer aux oubliettes ces citoyens compte tenu de l'expérience qu'ils ont acquise par leur éducation, leur formation professionnelle et leur vie en général. Beaucoup de bénévoles sont des personnes âgées. Ces efforts méritent d'être reconnus. Nous ne pouvons nous passer d'eux et nous voulons obtenir davantage.